

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire en nom propre

Par **RASSE**, le **31/01/2008** à **09:36**

après une liquidation judiciaire les organismes styles impôts et autres peuvent ils se retourner contre vous s'il y a condamnation ou pas du genre interdiction de gérer. j'avais un commerce en nom propre. Merci de me renseigner